



FORMATION CONTINUE 2026

VISIOCONFERENCE

DROIT DU TRAVAIL

LE REGIME SOCIAL ET FISCAL DES INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT (RUPTURE ET TRANSACTION)

**Jeudi 11 juin
De 14h00 à 17h00**

**En visio:
Via zoom**

Anne-Sophie CLAVAUD

Avocat Pragmatis Conseil

Ludivine BOISSEAU

Avocat au barreau de Lyon

TARIF :

80€ la séance

60€ / - 2 ans

Tarif à la charge de l'avocat, hors FIF PL

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Faire le point sur le traitement des indemnités de rupture ;
- Avoir les bons réflexes en paie ;
- Assurer un traitement optimisé, optimal et sécurisé ;
- Identifier le coût ou le gain réel d'une rupture ;
- Donner des conseils pour constituer sereinement la base de documentation permettant d'apporter rapidement les réponses circonstanciées à toute demande de justification de la part des salariés ou de l'URSSAF.

Pré requis :

Être avocat.

Programme :

I - Dispositions légales et réglementaires des régimes social et fiscal

- Assujettir et calculer
- La transaction,
- La prise d'acte de la rupture du contrat de travail
- La résiliation judiciaire du contrat de travail
- Outplacement
- Sommes issues des contentieux
- Sommes à devoir post départ hors cadre d'une décision de justice
- Sommes à devoir post départ suite à décision de justice
- Illustrations avec présentation en paie

II - Préparer un contrôle URSSAF

- Documents à remettre au salarié lors de son départ,
- Les justificatifs à fournir à l'URSSAF lors d'un contrôle,
- Les principaux risques de redressement et argumentation

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les

apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2026 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel mais est prise en charge à titre collectif. La convention de financement précise les modalités de prise en charge de ces formations à titre collectif. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
05 61 53 58 52